

# Apéritif économique 2022

«Les plans de mobilité d'entreprise»

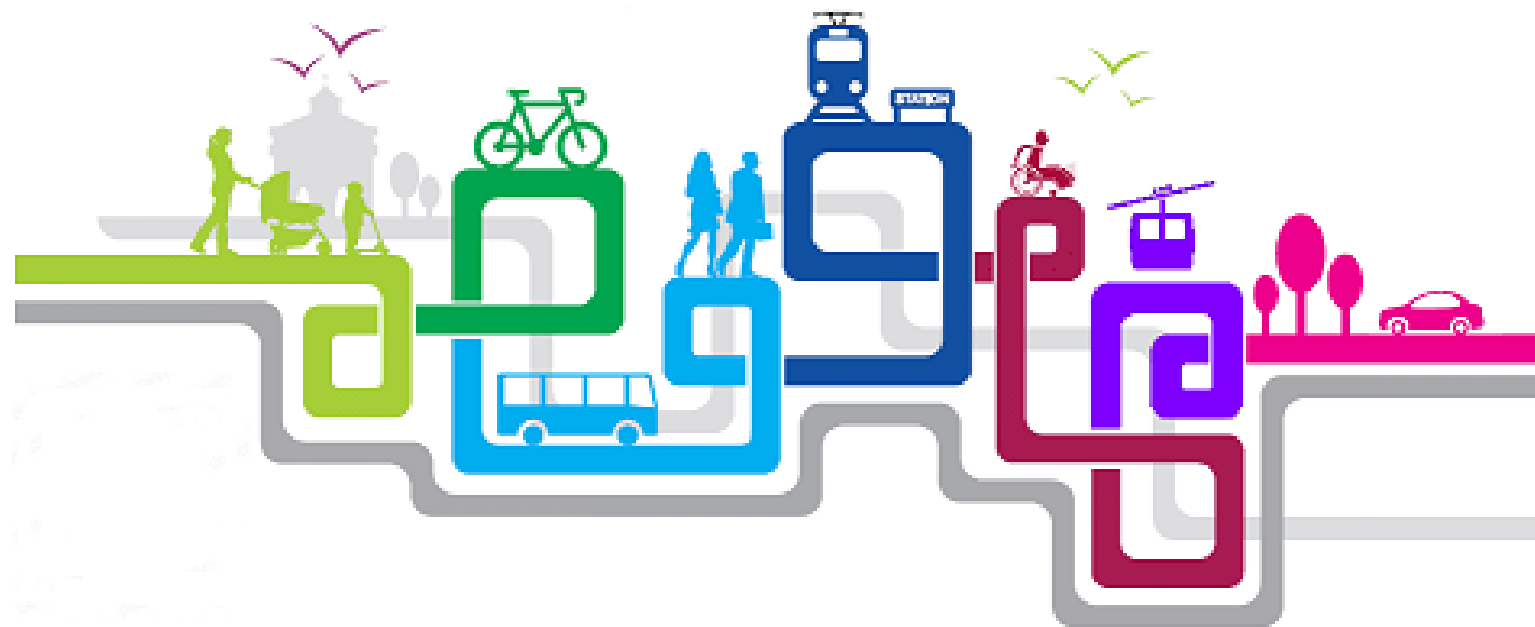
# Les plans de mobilité d'entreprise

Avec :

- **Pierre Favre**, responsable Citec Ingénieur Conseil Valais
- **Pascal Bruchez**, chef des projets stratégiques à l'Hôpital du Valais
- **François Seppey**, directeur de la HES-SO Valais Wallis
- **Gaëtan Cherix**, directeur de la Haute Ecole d'Ingénierie

**Pierre Favre**

Responsable Citec Ingénieur Conseil Valais



## Qu'est-ce qu'un plan de mobilité d'entreprise ?

Pierre Favre, responsable de Citec Valais  
Sion, le 20 mai 2022

# Sommaire

1

1. Définition d'un plan de mobilité

2

3

2. Les étapes de mise en œuvre

3. Les mesures types à travers quelques exemples de mise en œuvre

1

2

3

# Définition d'un plan de mobilité

# Un plan de mobilité, qu'est-ce que c'est ?

1

2

3

C'est une démarche interne à une entreprise – ou à un groupe d'entreprises ou une administration – ayant pour but d'**augmenter l'efficacité des déplacements liés à son activité**, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective :

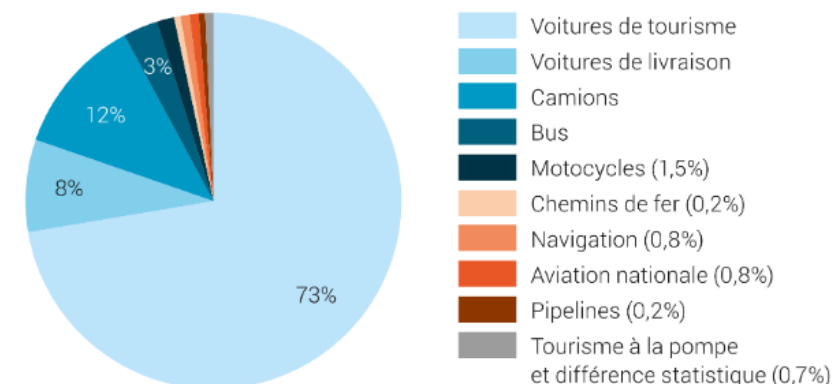
- de **diminution des émissions** de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques;
- et de **réduction de la congestion** des infrastructures et des moyens de transports.

Il vise donc à **réduire l'utilisation des modes de transports ayant les plus forts impacts sur l'environnement et la santé**, dans une approche globale des déplacements générés par l'activité :

- Déplacements domicile-travail des collaborateurs;
- Déplacements professionnels en cours de journée;
- Déplacements des visiteurs / clients;
- Trafic de marchandises (livraisons).

Émissions de CO<sub>2</sub> imputables aux transports  
selon le moyen de transport, en 2018

Sans l'aviation internationale



Total: 14,8 mio de tonnes

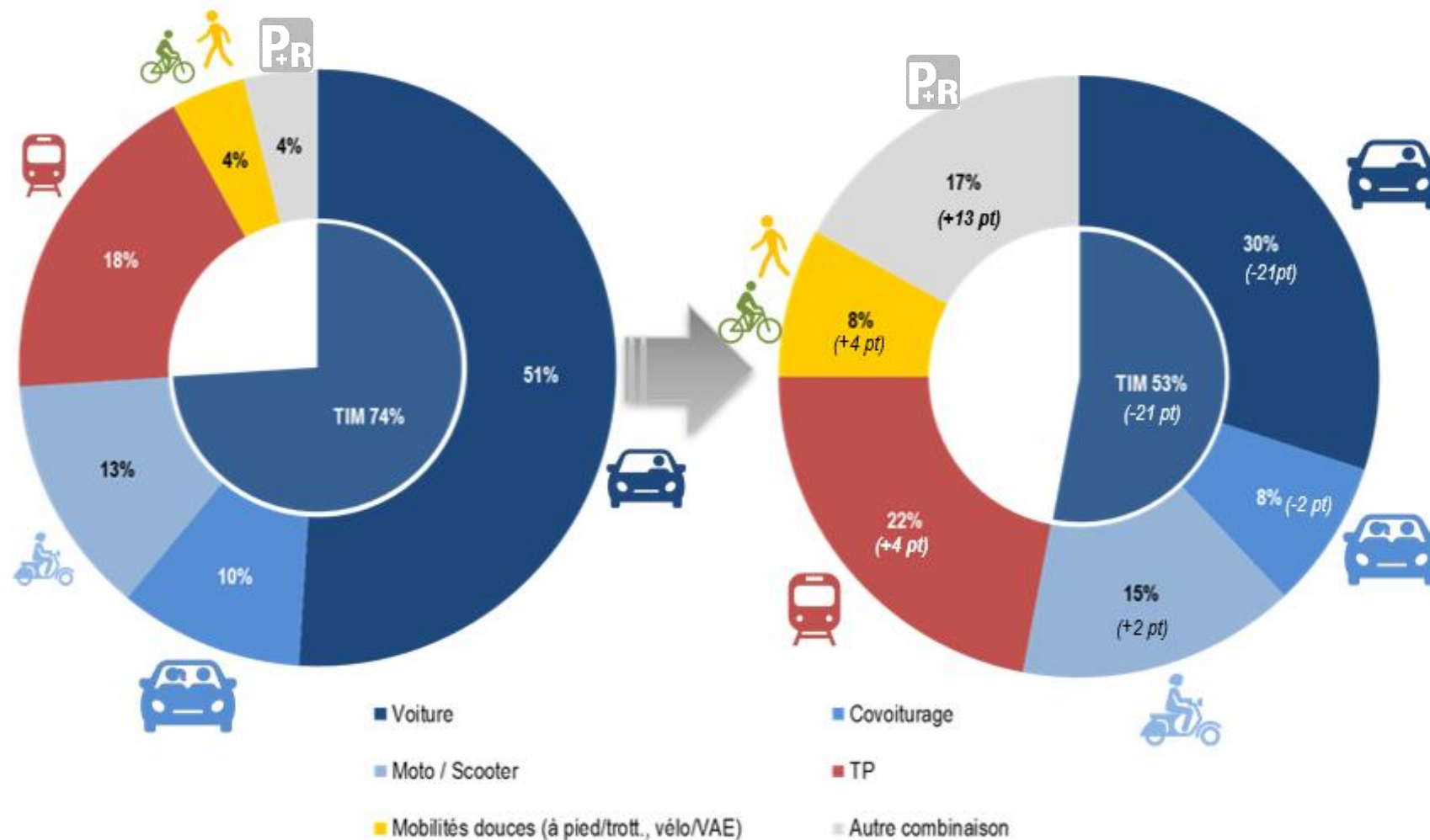
# Un outil pour atteindre une répartition modale plus durable

1

Un plan de mobilité permet traditionnellement de **réduire de 10 à 20% la part modale de «l'autosolisme»** dans les déplacements pendulaires.

2

3



# Les profils des établissements intéressés par les plans de mobilité

1

2

3

Les établissements qui entament cette démarche n'ont **pas tous les mêmes motivations ni les mêmes objectifs** :

- **Volonté de montrer l'exemple** (agenda21 ou obtention du label «Cité de l'énergie»).
- **Motivation propre** (comportement eco-responsable, image d'une entreprise/administration socialement responsable).
- **Réponse à une contrainte forte liée au nombre de places de stationnement** (déficit de places ou déficit de surface pour les besoins propres à l'exploitation de l'entreprise).
- **Réponse à une contrainte légale** (par exemple, un permis de construire; contrainte progressivement intégrée aux RCCZ récemment révisés).

d) Pour toute activité économique dont le nombre d'employés est supérieur à 50 (quel que soit leur taux d'activité), un plan de mobilité est exigé en cas de nouvelle construction, transformation importante, tout changement d'affectation ou aménagement de stationnement supplémentaire. Ce plan de mobilité doit être validé par La Municipalité lors du dépôt de mise à l'enquête définitive, notamment en ce qui concerne l'optimisation du dimensionnement du stationnement.

# Les facteurs de réussite d'un bon plan de mobilité

1

Les mesures qui composeront le plan devront :

- Répondre à une **analyse fine** des caractéristiques et des besoins des collaborateurs.
- Composer un véritable « **bouquet de solutions** ».
- Ne pas être perçues comme étant imposées par la direction, mais résultant d'une **démarche concertée** («prise de température» par le biais de sondages d'opinion, d'ateliers de discussion ou d'entretiens).
- Se traduire par des règles claires, transparentes, valorisant l'**équité** entre les collaborateurs.
- Être **communiquées** de manière active en amont (effet d'annonce) et après la mise en œuvre.
- Pouvoir être mises en œuvre de manière **progressive** (importance des phases-test).



1

2

3

# Les étapes de mise en œuvre

# Mettre en œuvre un plan de mobilité en cinq étapes

1

2

3

La mise en place d'un plan de mobilité est un processus qui nécessite un **pilotage sur la durée** : il faut compter 6 à 12 mois entre le lancement de la démarche et la mise en œuvre des premières mesures.

Il est conseillé de procéder en **5 phases successives** :



- Il faut compter 3 à 5 mois pour les phases de planification (phases 1 à 3).
- 3 à 6 mois supplémentaires sont nécessaires pour la mise en œuvre à proprement parler (phase 4).
- Il est recommandé de procéder à une première évaluation 6 mois ou au plus tard une année après la mise en œuvre du plan.
- Il faut voir le plan de mobilité comme un processus dynamique et cyclique d'amélioration continue.

1

2

3

# Les mesures types à travers quelques exemples de mise en œuvre

# Adopter de nouvelles pratiques de travail pour éviter les déplacements

1  
2  
3

Avant de réfléchir à comment mieux se déplacer, on peut déjà réfléchir à comment moins se déplacer, via des mesures organisationnelles :

- **AUTORISER** deux jours de télétravail par semaine.
- **PERMETTRE** aux salariés les plus éloignés d'utiliser des tiers lieux.
- **AMÉNAGER / FLEXIBILISER** les horaires de travail pour éviter les heures de pointe.
- **PRIVILÉGIER** la visioconférence plutôt que les longs déplacements.
- **OPTIMISER** les tournées de livraison / d'intervention (départ depuis le domicile, rentrée au domicile avec véhicule d'entreprise, etc.).

## *Exemples de mise en œuvre :*

*Décaler les horaires d'école de St-Maurice pour diminuer les pics de demande sur le RER VS*

*Optimisation de la logistique des instituts centraux des hôpitaux (ICH) du canton du Valais*

- **PRENDRE** en charge une partie des abonnements (min. 30% pour avoir un véritable effet).
- **INSTALLER** un point d'information sur le réseau et les tarifs (panneau ou écran).
- **OFFRIR** des titres de transports gratuits aux nouveaux arrivants ou aux automobilistes désireux de tester les transport publics.
- **PERMETTRE** de comptabiliser le temps utile des trajets comme temps de travail.
- **COFINANCER** une nouvelle ligne de bus ou un renforcement d'une ligne existante.

|                                                                                                                                                                                                                                                             |  |                                                                  |  |                                                           |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------|--|
|    |  | <b>Rail Check</b>                                                |  | <b>31.12.2012</b>                                         |  |
| Einlösbar an Ihrem Bahnhof bis zum<br>À faire valoir auprès de votre gare jusqu'au<br>Da far valere alla Sua stazione fino al                                                                                                                               |  |                                                                  |  |                                                           |  |
| Firma<br>Strasse<br>PLZ Ort<br>Tel.                                                                                                                                                                                                                         |  | von<br>de<br>da<br>nach<br>a<br>RJ/CL                            |  |                                                           |  |
| Referenz:<br>Name / Vorname                                                                                                                                                                                                                                 |  | <input type="checkbox"/> 1. <input type="checkbox"/> 2.          |  | <input type="checkbox"/> → <input type="checkbox"/> ⇄     |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                             |  | Anzahl Fahrtausweise<br>Nombre de billets<br>Numero di biglietti |  | <input type="checkbox"/> 1/1 <input type="checkbox"/> 1/2 |  |
| Zurechnende anklicken / Bâter in Blockschrift ausfüllen<br>Cocher ce qui convient / Prendre de remplir en caractères d'imprimerie<br>Segnare quanto conviene / Compilare per favore in stampatello                                                          |  |                                                                  |  |                                                           |  |
| Pay-Serie<br><b>0304 0000 0000</b>                                                                                                                                                                                                                          |  | Beleg / fiche / giustificativo<br><b>0001</b>                    |  |                                                           |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                             |  | CHF                                                              |  |                                                           |  |

### Exemples de mise en œuvre :

### *Rail Check à destination des étudiants du cantonaux (secondaire II et apprentis)*

*Renfort de la desserte bus (de/vers la gare CFF) du pôle Santé de Champsec à Sion*

# Favoriser les mobilités actives

1  
2  
3

- **SUBVENTIONNER** l'achat de deux-roues et/ou **VERSER** une indemnité kilométrique incitative (défrayer 30ct./km les collaborateurs se déplaçant à pieds / vélo sur base relevés km issus d'une application approuvée).
- **INSTALLER** des garages à vélos sécurisés et des vestiaires avec douches.
- **SE Doter** d'une flotte de vélos de service.
- **DISTRIBUER** des kits de sécurité pour les collaborateurs venant à vélo.
- **FOURNIR** du matériel de gonflage et de petite maintenance.
- **PROPOSER** un service gratuit d'entretien des vélos personnels.
- **PRENDRE** en charge les abonnements de vélostations pour les collaborateurs prenant le train.
- **ORGANISER** un challenge d'entreprise pour encourager les déplacements à pieds / vélos.

## **Exemples de mise en œuvre :**

*Lonza à Viège met à disposition de ses employés une flotte de vélos électriques*

*En plus du Rail Check, les étudiants valaisans peuvent aussi disposer d'un Bike Check*

# Promouvoir les mobilités partagées

1  
2  
3

- **DÉVELOPPER** un service de covoiturage en interne ou promouvoir des plateformes existantes.
- **PROPOSER** des véhicules en autopartage en remplacement des véhicules individuels.
- **METTRE EN PLACE** une navette d'entreprise (relier la gare la plus proche ou un parking de regroupement).
- **RÉSERVER** des places de stationnement aux covoitureurs ou leur **OFFRIR** un accès privilégié.
- **GARANTIR** le retour à domicile (prise en charge des frais de taxis en cas d'empêchement exceptionnel).

## *Exemples de mise en œuvre :*

*L'Etat du Valais dispose d'une flotte de véhicules électriques en autopartage*

*Lonza à Viège en fait de même et propose une flotte de véhicules électriques en autopartage*

# Rationaliser l'usage de la voiture

1  
2  
3

- **RENDRE PAYANT** le stationnement et le **GÉRER** via des critères d'accès prédéfinis (priorités en fonction des alternatives à la voiture, des charges familiales, de l'état de santé, des contraintes horaires, etc.).
- **FAVORISER** le renouvellement de votre flotte de véhicules vers des véhicules partagés, économes et moins polluants.
- ... voire **RENONCER** à posséder une flotte, la réduire ou la mutualiser avec d'autres entreprises.
- **PROMOUVOIR** les nouvelles motorisations parmi les collaborateurs en dédiant des places de parking réservées avec points de recharge.
- **REEMPLACER** les voitures de fonction par un ensemble de services de mobilité : voitures en auto-partage, flotte de vélos électriques, abonnements de transports publics partagés, etc.

## *Exemples de mise en œuvre :*

*Monthey souhaite mieux gérer le stationnement de ses employés via des règles d'attribution*

*L'Etat du VS réfléchit à améliorer la gestion de son stationnement (tarification, critères d'accès)*

## **Pascal Bruchez**

Chef des projets stratégiques à l'Hôpital du Valais

# Hôpital du Valais - Plans de mobilité

Vendredi 20 mai 2022 à 11 h, au Campus Energypolis



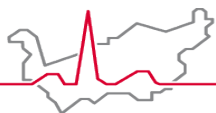
# Table des matières

---

1. Mesures énergétiques
2. Mesures avec succès
3. Mesures sans succès
4. Mesures en cours
5. Mesures à venir

Ensemble vers un hôpital durable

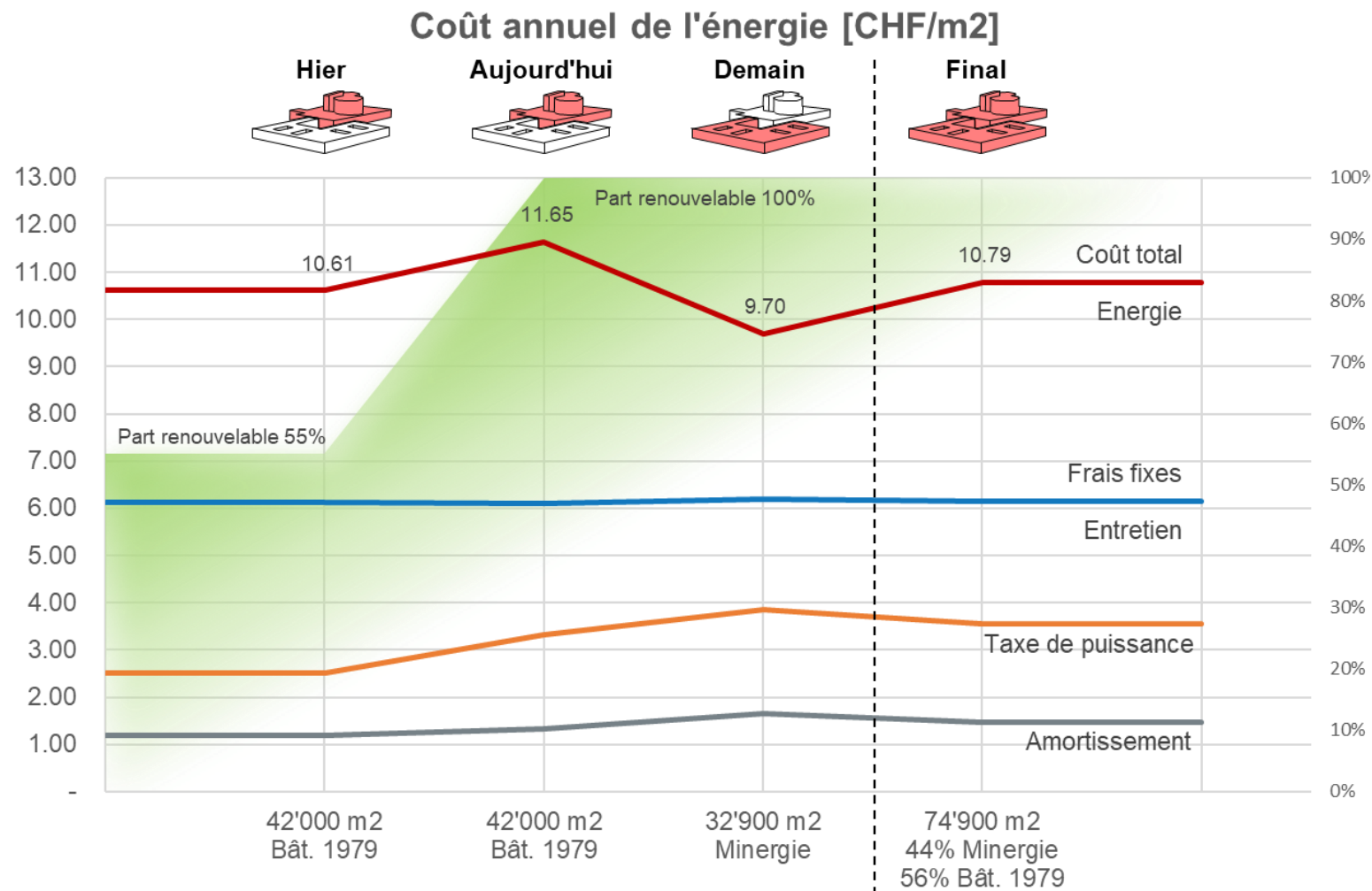




Hôpital du Valais  
Spital Wallis

# Les hôpitaux, ces pollueurs XXL

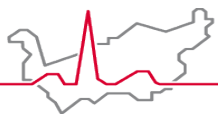
## Objectif du site de Sion : 100 % d'énergie renouvelable



## Mesures avec succès ces 5 dernières années

---

- Plan de mobilité
  - Manuel « Accessibilité universelle en milieu hospitalier »
  - Accessibilité multimodale
  - Convention avec des garages de la place
  - Transports inter-sites
    - En véhicule électrique, et
    - En vélo avec Velocity (train)
- **Réelle plus-value sur la qualité de vie de nos collaborateurs**



Hôpital du Valais  
Spital Wallis

# Accessibilité universelle en milieu hospitalier

Lien :

[www.infrastructures.hopitalvs.ch](http://www.infrastructures.hopitalvs.ch)

HÔPITAL DU VALAIS



## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE EN MILIEU HOSPITALIER

GUIDE DES BONNES PRATIQUES



# Accessibilité universelle en milieu hospitalier



## LE SAVIEZ-VOUS?

Les dévers, petits ressauts et autres ruptures de pente ou de revêtement peuvent vite devenir un obstacle voire un danger!

Les ruptures de pente sont dangereuses pour les personnes en fauteuil roulant: d'une part, elles peuvent causer des douleurs en déplaçant par exemple la personne sur son assise; d'autre part, à la descente, elles peuvent faire basculer la personne et entraîner sa chute en avant.

Les dévers constituent également un obstacle majeur pour les personnes à mobilité réduite et notamment pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et

leurs éventuels accompagnants, le fauteuil devenant difficile à manier. Cette difficulté augmente en fonction de la longueur du tronçon en dévers, au sens où plus le tronçon est long, plus il devient difficile de compenser le dévers (fatigabilité). Le problème est accentué par temps de pluie ou lorsque le sol est encore humide, car un fauteuil roulant dont les roues sont mouillées glisse, freine difficilement et devient dès lors potentiellement dangereux. Pour ces mêmes raisons, tout dévers est un obstacle également pour les personnes qui utilisent des cannes ou qui se déplacent avec un déambulateur.

La conjonction entre une pente et un dévers est d'autant plus dangereuse et est à éviter.

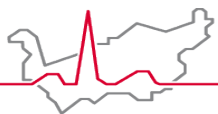


## Mesures de mobilité douce avec succès ces 5 dernières années

---

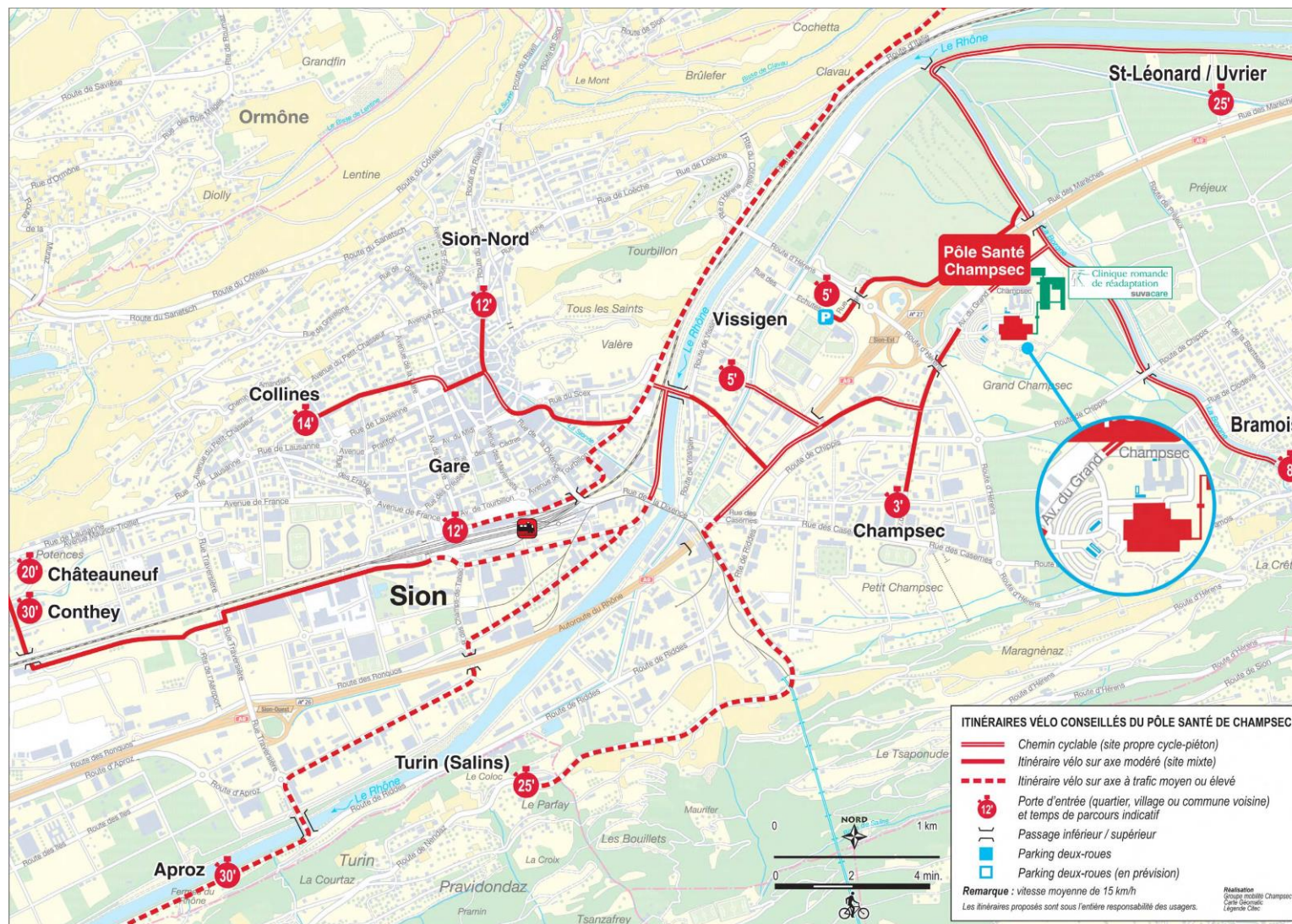
- Plan de mobilité douce
- Augmentation de la fréquence des bus de Sion
- Tripler le nombre de place pour vélos
- Mise en place d'une station Publibike à Sion et à Sierre sur le site même des hôpitaux
- Transport inter-sites en vélo

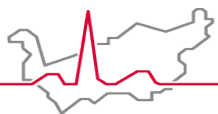
➤ **Réelle plus-value sur la qualité de vie de nos collaborateurs**



Hôpital du Valais  
Spital Wallis

# Plan de mobilité douce





Hôpital du Valais  
Spital Wallis

# Couvert à vélos

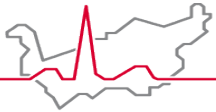


## Mesures sans succès

---

- Covoiturage
  - Non-concordance des horaires, obligation après la journée de travail,...
- Priorisation de l'accessibilité au site par voiture

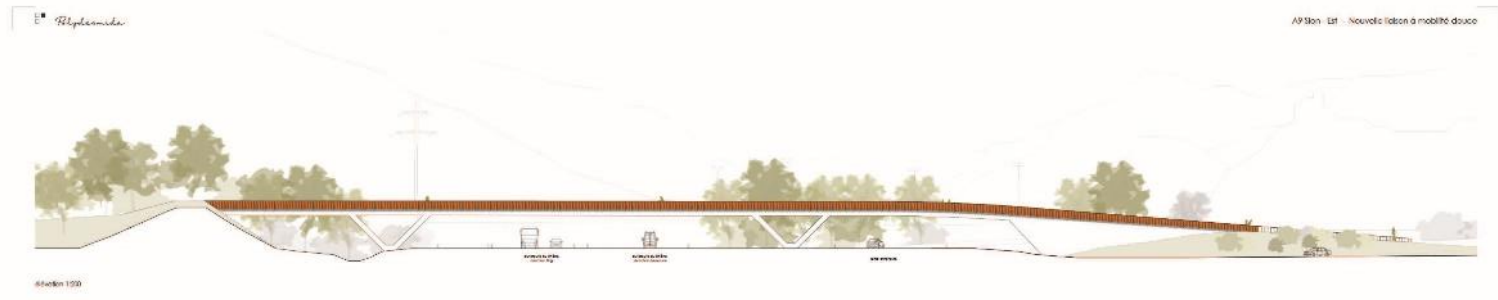
➤ **Contraintes pour nos collaborateurs**

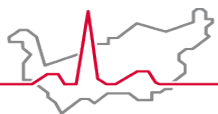


Hôpital du Valais  
Spital Wallis

## Mesures en cours

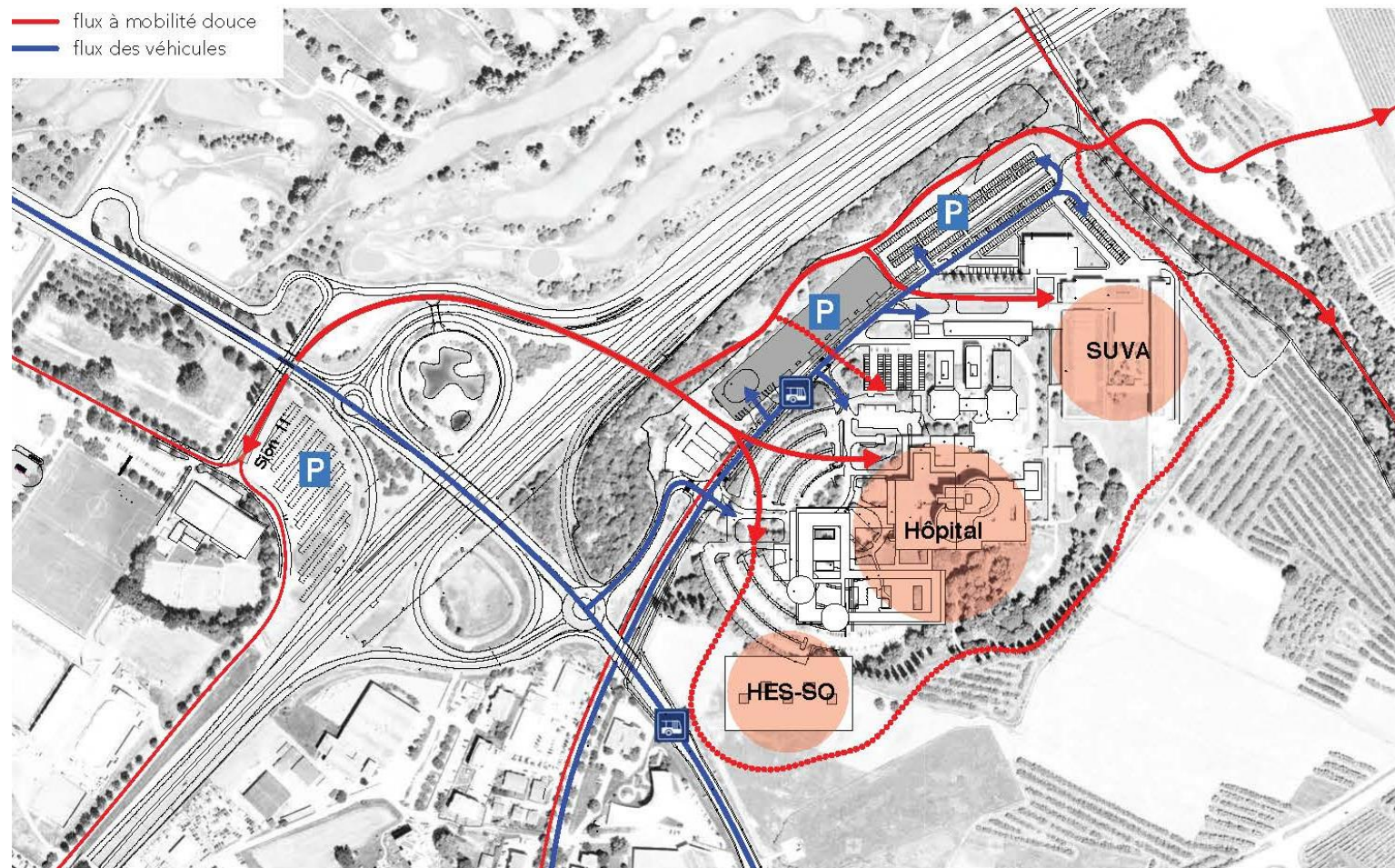
- Accessibilité 2 roues
- Passerelle sur l'autoroute
  - Accessibilité piétonne aux 1'200 places de parking sur le site des Echutes
- Passerelle sur la Borgne direction Bramois
  - Prolongation de l'accessibilité 2 roues vers St-Léonard et Uvrier

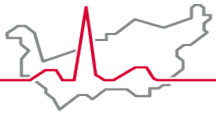




Hôpital du Valais  
Spital Wallis

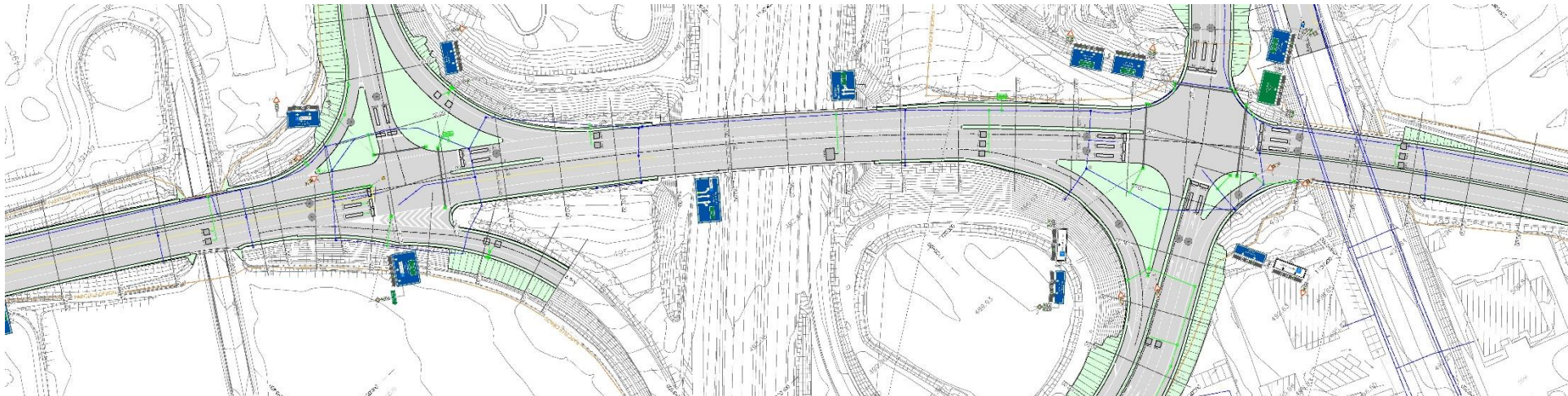
# Plan de mobilité douce avec passerelles





## Mesures à venir

- Crèche à l'HES-SO
- Transversale de Bramois
  - Remplacement des ronds-points par des feux de circulation
  - Création d'une voie prioritaire pour les ambulances et les bus
    - Augmentation de la cadence des bus de Sion



# Merci pour votre attention !



**François Seppey**

Directeur de la HES-SO Valais Wallis

**Gaëtan Cherix**

Directeur de la Haute Ecole d'Ingénierie

hes.  
**so**  
**you.**

**Mobilité HES-SO  
Valais/Wallis**

## > Plan de développement stratégique 2021-2025

Nous mettons en œuvre une **politique de mobilité plus douce** pour l'ensemble de la HES-SO Valais-Wallis. Nous nous appuyons sur une combinaison de mesures incitatives et restrictives, à l'attention des étudiant·e·s et des collaborateur·trice·s afin de réduire notre impact sur l'environnement. Dans ce sens, nous étudions l'impact que peut avoir le télétravail sur l'atteinte de nos objectifs.

- **Favoriser la mobilité douce** (infrastructure, communication, incitatifs, etc.)
- **Favoriser les transports publics** (communication, incitatifs, infrastructures en lien avec les villes, etc.)
- **Rationaliser l'usage de la voiture individuelle** (en général moins de 1,1 collaborateurs par véhicule) et limiter son emprise et les coûts (de construction et de maintenance/exploitation) liés (stationnement).

# ➤ Sites



## > Chronologie

- Collaboration avec un bureau expert : CITEC
- Première version du « Plan de mobilité de la HES-SO Valais-Wallis par site » avec une proposition de fiches de mesures
- Discussions en DG et évolution de la politique de mobilité
- Présentation et discussion avec l'association du personnel
- Implémentation pilote sur le site Energypolis

Vu la loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais-Wallis),

vu l'ordonnance sur l'Ordonnance concernant le traitement du personnel de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis,

vu le règlement sur les indemnités de déplacements, frais d'hébergement et de repas pour le personnel de la HES-SO Valais-Wallis ;

vu le règlement sur l'utilisation des bâtiments et des espaces de la HES-SO Valais-Wallis ;

arrête

## Art. 1 But et périmètre

<sup>1</sup> Dans le cadre de la politique de durabilité de la HES-SO Valais-Wallis, la Direction générale édicte le présent règlement qui a pour but la mise en œuvre d'une politique de mobilité.

<sup>2</sup> La politique de mobilité de la HES-SO Valais-Wallis vise à promouvoir les solutions alternatives aux déplacements individuels motorisés pour les déplacements pendulaires et professionnels des employé-es et des étudiant-es, en tenant compte des spécificités des sites.

<sup>3</sup> La politique de mobilité de la HES-SO Valais-Wallis s'inscrit dans les politiques fédérale, cantonale et de ses communes sites en faveur de la mobilité douce.

## Art. 2 Champ d'activité

<sup>1</sup> L'ensemble des sites de la HES-SO Valais-Wallis est concerné par la politique de mobilité en tenant compte de leurs spécificités.

<sup>2</sup> L'ensemble du personnel de la HES-SO Valais-Wallis, au sens de la définition de l'art 18 de l'Ordonnance sur le statut du personnel de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis, est concerné par le présent règlement.

<sup>3</sup> Les étudiants-es de la HES-SO Valais-Wallis sont concerné-es par les chapitre et article suivants :

- 1.1 Vélos et vélos électriques
- Art. 19 PubliBike

<sup>4</sup> Les institutions partenaires présentes sur les sites de la HES-SO Valais-Wallis sont soumises

# > Règlement en cours d'élaboration

## > Mesures incitatives

- Abonnement CFF demi-tarif pour tout le personnel de la HES-SO Valais-Wallis
- Contribution à l'achat d'un véhicule deux roues non motorisé ou électrique
- Retour d'urgence (négociation avec une société de taxi locale)



## > Mesures d'accompagnement

Infrastructures (deux roues)

Places de parc non sécurisées &  
gratuites

Places de parc sécurisées &  
finallement, gratuites

Bornes de recharge sécurisées pour  
vélos électriques

## > Mesures d'accompagnement



- Mise à disposition de vélos électriques pour le personnel
- Mise à disposition de voitures et utilitaires pour le personnel
- Mise à disposition d'abonnements Mobility pour le personnel
- Partenariat avec les sociétés locales de bike sharing, aussi pour les étudiant.e.s
- Mise en œuvre d'une [plateforme de réservation en ligne](#)

# > Mesures restrictives

Mise en place d'un **stationnement voiture payant**, non nominal, **avec des droits d'accès limités** selon des critères objectifs et équitables

| Critères                                                       | Classement par points |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <i>Environnementaux</i>                                        |                       |
| C1 : Temps trajet vélo > 20min                                 | 8                     |
| C2 : Temps trajet TIM/TC < 1.5                                 | 10                    |
| C3 : Co-voiturage                                              | 12                    |
| <i>Sociaux</i>                                                 |                       |
| C4 : Handicap / état de santé                                  | Prioritaire           |
| C5 : Nombre d'enfants < 13 ans et autres personnes dépendantes | 6 par enfant/personne |
| C6 : Horaires contraignants                                    | 15                    |
| C7 : Contraintes liées à la fonction                           | 15                    |

## > Communication

- Personne responsable (~20% durant la mise en œuvre)
- Information : Site Web, mailing, etc.
- Événement, campagne de tests sur sites, Bike to work, etc.

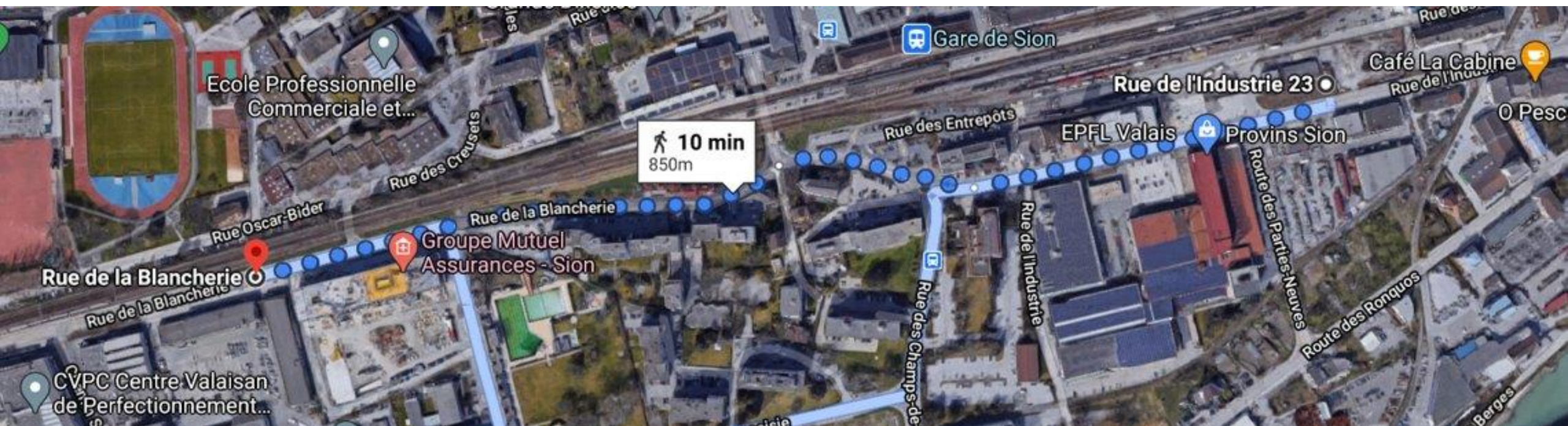


## ➤ Energypolis

## > Stationnement pour personnel

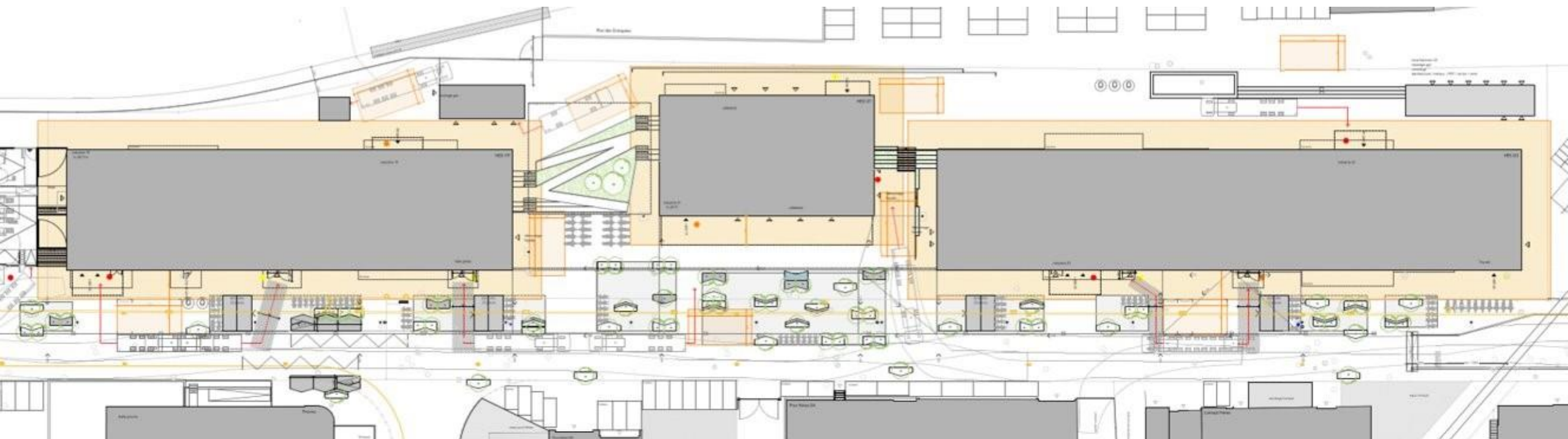
Test réalisé pour le site Energypolis, avec SETI et The Ark

- Pas de place visiteur, 12 places pour service technique et flotte HES-SO VS, dont 4 bornes de recharge
- 41 places collaborateurs sur site, dont 5 bornes de recharge, 40 places à la piscine 10



## ➤ Infrastructure vélos

- Parking vélo extérieur gratuit
- Parking vélo sécurisé (110 places) avec possibilité de recharge électrique



## ➤ Infrastructure vélos

- Vélos en libre-service (liaisons parking de la ville)



## > Défis

- **Inégalité** des sites quant aux situations (TP, parking, etc.)
- Mobilité **intersites** (volonté institutionnelle)
- Communication
- **Changement** des habitudes